

République Française**Ville de Draguignan****N°2024-063**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	30

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS PORTANT
AUTORISATION DE TRAVAUX EN TERRAIN PUBLIC – PRÉLÈVEMENT ET
INJECTION DE MATÉRIAUX DE LA NARTUBY**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 17 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, AURÉLIE REBAUDO

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA,

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, MARTINE ZERBONE, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD, FRANÇOIS GIBAUD,

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le :

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE SOUZA

Dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les inondations, le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) projette de réduire le déséquilibre sédimentaire de la Nartuby sur le secteur de Rebouillon - Draguignan, de limiter l'évolution des érosions à risque pour les installations (routes, protections de berge) et de limiter l'incision du cours d'eau.

Pour répondre à ces objectifs, le projet consiste à prélever des sédiments sur des zones excédentaires (secteurs du Clos en aval de Rebouillon) et les réinjecter en recharge sédimentaire sur des zones déficitaires qui présentent des incisions et érosions à risque (entre le seuil de la Clappe et l'amont du Pont d'Aups).

Sur la Commune de Draguignan :

- les zones de prélèvements se localisent sur les secteurs dits «Le Clos» et «La Granégone» et nécessitent l'accès aux parcelles F0523, AC0157, F0751, et F0763 de la commune d'Ampus, ainsi que les parcelles AY0022, AY0023, AY00288 et AY0292 de la commune de Draguignan.
- Les zones d'injection se localisent sur les secteurs dits «La Clappe» et «Le Dragon» et nécessitent l'accès aux parcelles AY0026, AY0027, AY0280, AY0290, K0223 et K0232 de la commune de Draguignan.

Il est ici précisé que ces interventions seront réalisées en été, lorsque la Nartuby sera en assec, afin de limiter les impacts sur la biodiversité et d'éviter les périodes de crues automnales.

La convention, jointe en annexe de la présente délibération, définit les droits et obligations de chaque partie. Elle prend effet à compter de l'état des lieux d'entrée et jusqu'à la réception des travaux dans la limite de cinq années exécution.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,

- Approuve la convention portant autorisation de travaux en terrain public pour le prélèvement et l'injection de matériaux dans la Nartuby conclue entre le Syndicat Mixte de l'Argens et la Commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

